

ABONNEMENT.

|                      |        |
|----------------------|--------|
| Saumur :             |        |
| Un an . . . . .      | 30 fr. |
| Six mois . . . . .   | 16     |
| Trois mois . . . . . | 8      |
| Poste :              |        |
| Un an . . . . .      | 35 fr. |
| Six mois . . . . .   | 18     |
| Trois mois . . . . . | 10     |

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| Annonces, la ligne . . .  | 20 c. |
| Réclames, — . . . . .     | 30    |
| Faits divers, — . . . . . | 75    |

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
d'annonces reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Novembre 1875.

## Chronique générale.

### ASSEMBLÉE NATIONALE.

La séance d'hier mardi a été peu inté-  
ressante. Le débat sur la levée de l'état de  
siège a été renvoyé au débat sur le projet  
de loi sur la presse. La commission char-  
gée d'examiner ce projet ne sera nommée  
que jeudi.

A la fin de la séance d'hier, l'Assemblée  
s'est également ajournée à jeudi. Nous n'au-  
rons donc pas de compte-rendu sommaire  
de la Chambre à publier demain.

Le centre droit semble pactiser avec les  
bonapartistes pour les élections sénato-  
riales. La gauche ne peut parvenir à s'en-  
tendre à ce sujet avec le centre droit libé-  
ral.

Les réunions républicaines vont se multi-  
plier. La gauche commence à craindre le  
résultat de l'élection des 75 sénateurs.

Conformément à la demande de M. Buf-  
fet, la Chambre a prononcé avant-hier, par  
assis et levé, l'ajournement de la loi muni-  
cipale.

Gardons pour la postérité les noms des  
quarante-cinq braves démocrates qui ont  
signé la demande de scrutin secret, dé-  
posée par M. Gambetta dans la séance du  
11 novembre. Voici ces fiers amis de l'om-  
bre :

MM. Testelin. Challemel-Lacour. Arra-  
zat. Boucau. Gambetta. Turquet. Contaut.  
Schérer. Deschange. Godin. De Lacreteille.  
A. Picard. E. Farcy. Scheurer-Kestner.

Gent. Germain Casse. Salneuve. Pelletan.  
Belmont. Warnier. Parent. Dubois. Deré-  
gnacourt. Arbel. Pierre Lefranc. E. Tirard.  
Tardieu. Charles Roland. Cyprien Girerd.  
Wilson. A. Gorbou. Chevandier. Maillé. Gé-  
néral Guillemaut. H. Martin. Delord. Jour-  
nault. Roudier. E. George. Cunit. Magnin.  
Hérisson. De Pompéry. Morvan. De Lesguil-  
lon. Lafon de Fongaufier. Henri Brisson.  
Arago. Tassin.

La commission relative aux Sociétés de  
commerce en nom collectif et aux associés  
gérants des Sociétés en commandite vient de  
se réunir.

Elle a examiné la proposition de M. Fé-  
ray, tendant à exonérer les Sociétés en nom  
collectif de l'impôt de 3 0/0 sur les valeurs  
mobilières. M. Pascal Duprat a proposé à la  
commission d'étendre le bénéfice de la pro-  
position Feray aux associations ouvrières  
coopératives fondées sur le principe de la  
cotisation mensuelle de leurs membres.

M. Cochut, directeur général du Mont-de-  
Piété de Paris, a été aussi entendu par la  
commission.

Le désappointement est d'autant plus  
grand qu'au centre gauche, avant le vote du  
11, on préparait déjà la future composition  
du cabinet. Les deux noms qu'on mettait  
surtout en avant étaient ceux de MM. Wad-  
dington, pour l'intérieur, et Pothuau, pour  
la marine. Ces deux messieurs se considé-  
raient comme absolument sûrs de leurs por-  
tefeuilles.

M. Waddington était particulièrement  
porté par les gauches comme protestant et  
comme devant, à ce titre, faire obstacle à  
l'extension de l'enseignement catholique.

Plusieurs députés conservateurs, depuis  
qu'ils sont assurés du scrutin d'arrondisse-  
ment, parlent d'aller chauffer activement  
leur réélection. Il y aura des efforts sérieux  
à faire pour les retenir à Versailles.

D'autre part, des dépêches échangées  
entre Paris et les départements, il résulte  
que des candidatures d'hommes nouveaux,

qui se tenaient jusqu'ici en réserve, vont  
immédiatement se produire. L'opinion con-  
servatrice, en un mot, paraît avoir reçu du  
vote du 11 novembre un véritable coup de  
fouet.

Il n'est plus douteux que les élections  
générales auront lieu maintenant avant le  
mois de mars. Les 75 sénateurs inamovibles  
seront élus le mois prochain par l'Assem-  
blée.

Les feuilles bonapartistes et radicales se  
montrent extrêmement violentes contre le  
projet de loi sur la presse.

Il faut lire notamment le *Pays*.

Le monde financier se préoccupe beau-  
coup des diverses négociations et transac-  
tions qui ont lieu entre les chemins de fer  
du Nord : la ligne du N.-E. français, et celle  
de Lille à Valenciennes. Plusieurs traités se-  
raient signés déjà. On donne d'autant plus  
d'intérêt à ces faits qu'ils remettent M. Phi-  
lippart en complète évidence.

La Bourse est toujours sous le coup des  
désordres financiers. Deux grandes sociétés  
dont on s'occupait depuis quelques jours  
sont considérées comme gravement atteintes  
par la déroute des valeurs turques et péru-  
viennes.

La dernière émission des bons du Trésor  
5 0/0 a mis dans les mains de M. le ministre  
des finances des ressources considérables  
qui ne trouvent pas leur emploi immédiat  
dans les besoins courants. Préoccupé de ne  
point laisser complètement improductifs les  
fonds dont il a ainsi la disposition, M. Léon  
Say a mis à la disposition de diverses ban-  
ques une somme de 30 millions à l'intérêt  
de 4 0/0, et ces 30 millions, naturellement,  
ont été utilisés en reports à la dernière li-  
quidation. Le secours est venu fort à

propos, étant donné les embarras de la  
place.

Le Français dit :

« Si nous nous en rapportons aux asser-  
tions de certains et aux bruits qui circulent  
à Versailles, les députés qui se sont ab-  
tenus dans le vote de jeudi, et dont la  
plus grande partie étaient absents de la  
séance, peuvent être divisés en trois catégo-  
ries.

» Ceux qui, présents, auraient très-pro-  
bablement voté en faveur de l'amendement,  
sont : MM. Lestapis, Montrieux, de Vinols,  
comte de l'Aigle, général Chanzy et de Cor-  
celles.

» On estime, au contraire, que MM. Lit-  
tré, Mangini, Marc-Dufraisse, Maure, Prax-  
Paris, Wolowski, Alexandre, Carré-Kéri-  
souet, le général Chareton, Duvergier de  
Hauranne, Escarguel et Gavini se seraient  
prononcés contre l'amendement.

» Il serait plus délicat de conjecturer  
dans quel sens auraient voté MM. Ri-  
vaille, Salvy, Sebert, Théry et l'abbé Jaf-  
fré. Quant à M. Laboulaye, son abstention  
paraît avoir été toute volontaire et très-réflé-  
chie. »

Le ministre de la guerre fait publier en ce  
moment la *Correspondance militaire de Napo-  
léon I<sup>er</sup>*. Parmi les livres qui traitent de l'art  
militaire, il en est peu qui soient aussi ferti-  
les en enseignements. On doit savoir gré au  
général de Cisse d'avoir mis à la portée de  
tous un tel sujet d'étude. Le premier volume  
vient de paraître chez Plon.

M. Dufaure, par sa déclaration dans la  
séance du 11 novembre, s'était déjà singu-  
lièrement refroidi avec les gauches ; il vient  
de se brouiller complètement avec elles par  
la présentation de son projet de loi sur la  
presse. Par suite des exceptions énumérées  
pour les délits dont le jugement est réservé  
à la police correctionnelle, il en résulte que

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### HISTOIRE

D'UN HOMME QUI N'A JAMAIS RIEN VU.

(Suite.)

LI.

Une année à peine s'était écoulée depuis que le  
malheur nous avait frappés.

Or, par une belle matinée d'avril, nous étions,  
Florine, les enfants et moi, à refaire un massif de  
phlox. Une lettre arrive : c'était Valentin qui, de  
Londres, nous annonçait son retour en France, et  
son retour définitif.

Il renonçait aux voyages et comptait, pour le pro-  
chain été, s'établir dans notre voisinage.

J'étais chargé de lui trouver, de lui préparer sa  
demeure. Si le petit domaine ne se trouvait pas qui  
lui pût convenir, il fallait le créer.

J'avais carte blanche pour l'achat et pour les  
travaux de restauration ou de construction, moyen-  
nant toutefois que cela ne dépassât pas une cin-  
quantaine de mille francs.

Le domaine devait être surtout productif ; là se-  
rait pour lui, Valentin, le véritable agrément. Il  
avait des rentes, mais il voulait s'en créer encore,  
ne comprenant pas qu'une propriété et qu'un  
propriétaire pussent rester improductifs.

Quant aux meubles meublants, il les voulait aussi  
simples, aussi peu nombreux que possible : une  
table dans chaque pièce et quelques chaises en  
paille.

Deux chambres d'ami ;

Une petite salle à manger ;

Une vaste pièce, parquetée, chaude, sèche et  
bien aérée, bien éclairée, pour ses livres, ses in-  
struments et ses collections.

Quant aux lits, linges, ustensiles de ménage, etc.,  
tout cela serait organisé par lui au moment de son  
installation.

Il tenait surtout à n'avoir aucunement à s'occu-  
per, non pas même par lettre, des acquisitions ni  
des constructions ; il s'en remettait entièrement à  
moi et désirait que tout fût prêt pour son arrivée,  
vers la fin du mois de mai de l'année suivante. S'il  
advenait, le tout étant peut-être à créer, que les  
constructions ne fussent pas terminées entièrement,  
eh bien, il s'installerait pour quelques semaines  
avec nous.

En attendant, il partait pour une petite prome-  
nade, disait-il, dans le nord de la Suède et peut-  
être jusqu'en Laponie ; il allait clore par cette

excursion la série de ses voyages, et puis il passe-  
rait le reste de ses jours à nous raconter ce qu'il  
avait vu dans ses courses à travers le monde. Où  
trouverait-il un meilleur auditeur que moi, qui  
jamais ne perdis de vue les coteaux du village na-  
tal ?

En post-scriptum, il m'annonçait qu'un crédit de  
cinquante mille francs m'était ouvert chez un ban-  
quier de Paris dont il m'indiquait le nom et l'a-  
dresse ; une procuration devait m'arriver et m'ar-  
riva, en effet, quelques jours plus tard.

LII.

Il n'y avait donc plus qu'à se mettre à l'œuvre.

Le difficile était de trouver le domaine. Il en  
existait bien un que je désirais entre tous ; mais,  
depuis quelques années déjà, un ancien phar-  
macien de la contrée s'y était installé. La propriété  
achetée par cet ancien pharmacien se composait  
primitivement d'une jolie maisonnette placée au  
milieu d'un assez vaste jardin, terminé lui-même  
par une cour et par un verger ; tout cela très-  
agréablement situé et sur un terrain fertile.

Le pharmacien avait eu la bonne idée de con-  
server la maisonnette, à laquelle il ajouta un corps  
de bâtiment d'un étage plus haut ; puis, par amour  
du parallélisme, il accompagna ce nouveau bâti-  
ment d'une autre aile toute semblable à l'ancienne,  
et dont il fit une remise, une buanderie, etc.

Quant à l'ancien bâtiment, il n'en modifia point  
la disposition intérieure, qui consistait en une très-  
belle cuisine et en une grande chambre.

Notre pharmacien, une fois installé là-dedans,  
s'était donné des airs de grandeur qui ne tardèrent  
pas à lui valoir le titre de maire.

Il en exerça les fonctions avec tant d'éclat qu'il  
se créa, comme tout grand souverain, des ennemis  
secrets, peu bruyants, mais irrécyclables.

Un riche épicier du village, appelé Demicard,  
avait sourdement organisé contre monsieur le  
maire, aux dernières élections, une telle opposition,  
que l'ancien pharmacien ne fut pas même renom-  
mé du conseil municipal ; et, pour comble de dis-  
grâce et d'humiliation, Demicard lui fut donné  
comme successeur.

Ce n'est pas tout. Il y avait dans la commune  
un vitrier-peintre qui avait grandement aidé à l'é-  
lection de Demicard ; ce peintre était en réputation  
dans toute la contrée pour son talent à peindre les  
enseignes. Il fit entendre à Demicard qu'il devait  
renouveler la sienne et la mettre en rapport  
avec sa situation nouvelle. Il était ridicule, en  
effet, que le premier magistrat de la commune  
se contentât d'une planchette au-dessus de sa porte,  
avec cette inscription : DEMICARD, ÉPICIER.

Il lui fallait maintenant quelque chose d'apothéo-  
tique.

Voici donc ce qu'on put voir bientôt sur la nou-

cas exceptions deviennent la règle et que c'est la cour d'assises qui, elle, n'aura plus qu'à juger exceptionnellement les crimes et délits de presse. Ce projet ne peut manquer de donner lieu à de très-vifs débats. Les bureaux seront chargés de l'examiner, la semaine prochaine, et, comme les gauches s'y trouvent en majorité, la commission risque fort d'être peu favorable à ce projet de loi.

Impossibilité désormais de tirer un mot des notabilités de la gauche. Le silence de la mauvaise humeur est leur refuge. On devine seulement qu'elles sont furieuses contre M. Dufaure qui, dans leur rancune, a supplanté M. Buffet.

M. Thiers se montre de plus en plus abattu et découragé. Il a perdu tout son entrain ordinaire.

Nous lisons dans le bulletin de l'Union des Cercles catholiques ouvriers :

« M. le capitaine de Mun vient de donner une nouvelle preuve de son dévouement pour les cercles catholiques d'ouvriers, en déposant au ministère sa démission d'officier. Il poursuivra désormais son œuvre avec une indépendance complète, et nous entendrons bientôt de nouveau son ardente parole. »

#### UNE PROPHÉTIE.

On se souvient que, le 31 octobre 1873, sous le coup de l'émotion produite par la lettre de Salzbourg, les monarchistes parlementaires déclarèrent la restauration de la Monarchie impossible et firent accepter à la majeure partie des royalistes de l'Assemblée l'idée que, pour prévenir la proclamation immédiate de la République, il fallait recourir à la prorogation des pouvoirs du maréchal, inventée en septembre précédent par le parti bonapartiste pour barrer le passage à la Monarchie. C'est ainsi qu'au 25 février 1875 une partie des orléanistes s'unit aux républicains pour instituer la République révisable, sous le prétexte qu'il fallait arrêter les progrès du bonapartisme.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1873, à huit heures du matin, la commission des Neuf se réunit chez son président, grosse d'une trentaine de députés de la droite et du centre droit : M. le duc d'Audiffret-Pasquier prit le premier la parole et proposa deux solutions : ou proroger pour dix ans les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, ou proclamer la Monarchie et nommer *Régent* du royaume M. le comte de Paris, en récompense de sa noble conduite au 5 août précédent.

Or, il y a quelques jours, le *Moniteur universel* publiait un rapport de M. le comte d'Arnim à S. M. l'empereur Guillaume, du 8 juin 1873, rapport révélé à la suite du dernier et tout récent procès fait à ce diplomate en Allemagne, et dans ce rapport on lit :

« Cependant, les bonapartistes ne sont pas les maîtres du terrain. Ils ne peuvent le devenir que lorsqu'il sera démontré

que la fusion est définitivement impossible. La base en repose sur une *intrigue orléaniste*. On veut présenter un projet de Constitution qui conservera le drapeau tricolore, et qui sera donc *inacceptable* pour Henri V. Si ce dernier repousse la couronne dans ces conditions, alors le comte de Paris, probablement sans consulter le Roi, le remplacera *comme Régent* jusqu'à sa mort. On espère concilier ainsi le principe de la légitimité avec les faits qui le détruisent. »

Ce programme se serait réalisé de point en point si M. le comte de Paris ne l'avait déjoué, en ce qui le concerne, par sa démarche du 5 août, faite à l'insu de presque tous ses amis. Le rapprochement de la lettre de M. le comte d'Arnim et des faits qui se sont accomplis cinq mois après n'en est pas moins un des plus curieux qu'aura à enregistrer l'histoire. Ou M. le comte d'Arnim a eu connaissance en effet, avant le 8 juin 1873, du plan qu'il dévoile à son souverain, ou il faut convenir qu'il était doué d'un véritable don de prophétie.

### Etranger.

#### ALLEMAGNE.

On attache une très-grande importance politique au rachat de tous les chemins de fer allemands par le gouvernement. C'est la question qu'en ce moment M. de Bismarck poursuivrait avec le plus d'ardeur. Les derniers événements de la Bavière donnent à ce fait une importance capitale.

#### ESPAGNE.

On écrit de Bayonne 15 novembre, à la *Correspondance diplomatique* :

« Le lieutenant-colonel du 7<sup>e</sup> bataillon navarrais a enlevé le 12 dans la gare de Pamplune deux locomotives qui étaient nécessaires aux carlistes pour le transport des troupes. »

Le brigadier Fontécha a repoussé, avec le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> bataillons alavais et quelques compagnies du 1<sup>er</sup>, les colonnes Quesada et Maldonado qui voulaient forcer, le 13, le fort de la Poblacion. L'ennemi, fort de 12,000 hommes, a perdu beaucoup de monde. Un colonel et un lieutenant-colonel ont été tués. Le feu a duré de midi à cinq heures du soir, les alphonistes se sont retirés à Berneda. On s'attend à une grande bataille dans la Guipuzcoa. Les forces catalanes se réunissent sous les ordres de Castalls qui en est nommé commandant en chef.

Don Carlos est à Durango ; il a visité la fabrique d'Artoaga, et décoré de la croix de Charles VII le directeur des fabriques d'armes de la Biscaye. On croit qu'il retournera prochainement à Tolosa. »

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche soir, la musique municipale donnait à ses souscripteurs, dans les gran-

des salles de l'Hôtel-de-Ville, sa première soirée d'hiver, et nous avons hâte de dire qu'elle a remporté un succès complet. A huit heures, le concert était ouvert, devant une salle comble, par un morceau d'harmonie, *Roméo et Juliette*, qui a été exécuté par la musique municipale avec une précision, une justesse, une pureté de sons et de nuances qui lui ont valu les plus chaleureux applaudissements. A chacun des autres morceaux du programme, les souscripteurs se sont plu à constater les progrès toujours croissants de la société qu'ils soutiennent, ainsi que le travail aussi intelligent que persévérant de ses membres. Ils ont surtout fort apprécié, dans la brillante ouverture du *Droit des seigneurs*, un jeu de clarinettes et de saxophones qui a produit le plus heureux effet. Les intermèdes ont été remplis par quelques amateurs de notre ville qui ont fait preuve d'autant de talent que de bonne volonté, et qui, eux aussi, ont été vivement et chaudement applaudis. Une jeune enfant de 10 ans entr'autres a révélé, dans deux morceaux de chant appropriés à son âge, un talent naissant qui promet les plus belles espérances.

Nous croyons être l'écho de tous les souscripteurs en offrant nos sincères remerciements aux organisateurs de ces bonnes et agréables soirées dont nous voudrions les voir plus prodigues.

On annonce que désormais, dans toutes les gares et stations du réseau de la compagnie d'Orléans, l'accès des trottoirs d'expédition des trains sera libre pour tous les voyageurs *munis de billets*. Le séjour des voyageurs dans les salles d'attente sera tout-à-fait facultatif pour eux. A cet effet, les fermetures des portes faisant communiquer les salles d'attente aux trottoirs d'expédition seront modifiées, afin que les portes puissent être ouvertes ou fermées au gré des voyageurs.

La compagnie d'Orléans fait publier l'avis suivant :

« A dater du lundi 15 novembre courant, les voyageurs de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classe seront admis dans les trains n<sup>os</sup> 42 et 47 circulant entre Angers et Nantes. »

Le train n<sup>o</sup> 42 est l'express partant de Nantes à 7 heures 30 et qui arrive à Angers à 9 heures 30.

Le train n<sup>o</sup> 47 part d'Angers à 3 heures 58 et arrive à Nantes à 5 heures 57.

#### LE RECRUTEMENT EN 1875.

On sait que les premières opérations relatives au recrutement de la classe de 1875, c'est-à-dire des 300,000 jeunes Français environ qui sont nés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, commenceront le 15 novembre.

Des avis ont été déjà affichés dans les grands centres de population et vont l'être bientôt dans toutes les communes, à l'effet de prévenir les jeunes gens de cet âge qu'ils devront immédiatement se présenter, munis de leur acte de naissance, au bureau militaire installé dans la mairie de la commune

ou ils sont domiciliés, pour s'y faire inscrire sur les tableaux de recensement.

Quant aux jeunes gens rentrés dans leurs foyers par suite de congés militaires, et à ceux qui auraient omis de satisfaire à la loi sur le recrutement avec les classes antérieures, ils sont aussi astreints à cette formalité.

En ce qui touche les jeunes gens qui sont considérés comme ayant l'âge requis pour le service militaire et qui ne pourront produire un extrait des registres des actes de l'état civil, constatant qu'ils ont un âge différent, à défaut de registre, prouve leur âge, conformément à l'art. 46 du Code civil, ils seront, en conformité de l'article 14 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, inscrits sur les tableaux de recensement.

Nous ajouterons que les pères, mères ou tuteurs, dont les enfants ou pupilles, nés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1875, sont éloignés ou absents, devront en faire la déclaration au bureau militaire de leur domicile.

Tout est préparé dans les bureaux du ministère de la guerre pour que l'ensemble des opérations nécessitées par l'appel sous les drapeaux de la nouvelle classe soit terminé dans les premiers mois de la prochaine année.

Messe du Saint-Esprit pour l'ouverture de l'Université Catholique d'Angers.

Bien avant l'heure fixée, l'église cathédrale de Saint-Maurice était remplie de fidèles accourus, non pas seulement de tous les quartiers de la ville ni de tous les points du diocèse, mais encore des diocèses voisins qui attendent leur régénération de l'Université Catholique d'Angers. On pouvait remarquer dans cette foule les représentants les plus élevés de la magistrature et de l'armée. M. le premier président et M. le procureur général, MM. les avocats généraux, M. le général Charreyron, MM. les colonels des deux régiments de cavalerie et d'infanterie. (La magistrature et l'armée savent bien lequel de l'enseignement libre-penseur ou de l'enseignement catholique sait former de vrais hommes.)

M. le maire d'Angers et bien d'autres notabilités qu'il serait bien trop long d'énumérer étaient dans l'assistance.

Un peu avant dix heures, le recteur, le doyen et les professeurs de la Faculté Catholique de Droit sont arrivés et se sont placés dans le chœur. Son Em. le cardinal archevêque de Rennes et NN. SS. les évêques de Laval, d'Angers et du Mans et le R. P. Abbé de Bellefontaine ayant fait leur entrée, le *Veni Creator* a été chanté par le chœur et par toute l'assistance. Mgr l'Evêque du Mans a ensuite commencé la célébration de la messe du Saint-Esprit. Après l'évangile, Mgr l'Evêque d'Angers est monté en chaire et, dans un discours dont nous ne pouvons aujourd'hui reproduire qu'une bien froide et bien incomplète analyse, il a marqué le caractère général de l'enseignement Catholique et le caractère particulier de l'Université Catholique d'Angers.

L'éminent prélat a d'abord rappelé les traits principaux de la restauration du temple de Jérusalem. Les paroles d'Esdras qu'il a prises pour texte de son discours s'appliquaient merveilleusement à la restauration de ce temple spirituel, l'Université d'Angers, si grande dans son passé et à qui ce zèle

velle enseigne. L'épicerie, sous la figure d'une déesse mythologique, s'élevait majestueusement de l'urne électorale, au applaudissement de la foule enthousiasmée. Dans le lointain, on voyait s'enfuir et disparaître un personnage armé d'un énorme pilon. Au-dessous de ce chef-d'œuvre, on lisait en belles lettres d'or : AU TRIOMPHE DE L'ÉPICERIE FRANÇAISE.

J'étais loin de m'attendre que cette enseigne ferait un jour mon bonheur et surtout celui de Valentin. C'est pourtant ce qui eut lieu, comme on va voir.

#### LIII.

N'être plus maire, ne pouvoir plus passer dans la principale rue du village sans y voir cette enseigne... C'en était trop.

Le pharmacien n'y pouvait plus tenir. N'osant sortir, enfermé chez lui, la tristesse et la rage le rongeaient. On le disait atteint de la jaunisse, lui qui jadis en guérissait les autres. Le bruit même s'était répandu que volontiers il quitterait le pays s'il pouvait trouver à vendre sa maison.

Je pris quelques informations, qui parurent confirmer ce qu'on m'en avait dit. Enfin, j'allai le voir, et, résultat final, j'achetai la maison moyennant une somme de trente-deux mille francs, contrat en ce main.

Ne l'avez-vous point deviné ? cette maison était

celle qu'avait habitée la mère de Valentin ; c'est là qu'elle était morte, c'est là qu'était né notre voyageur.

Lorsqu'il avait quitté le village, Valentin, qui n'avait voulu rien vendre de la chambre de sa mère ni de ses ustensiles de ménage, avait tout déposé chez nous.

Il me fut donc possible, moyennant quelques réparations, de remettre dans leur état primitif la cuisine et la chambre de l'excellente femme. Le lit où Valentin l'avait embrassée pour la dernière fois fut disposé comme si la pauvre morte allait y revenir tout à l'heure. Une seule réparation fut faite : elle consista en un plancher neuf où le sapin fut remplacé par du chêne disposé en lamelles.

Les autres pièces, bâties par le pharmacien, très-convenables d'ailleurs, furent laissées vides : je réservais à Valentin le soin de les meubler et disposer à sa fantaisie.

J'avais acheté la maison aux derniers jours d'avril ; en octobre, le pharmacien l'avait laissée libre. En janvier, tout était prêt, et Valentin ne devait arriver qu'en mai.

#### LIV.

Oh ! combien il nous tardait à tous de voir arriver ce mois de mai ! Florine, Soufflanbise, aucun de nos enfants, ne connaissaient Valentin ; en revanche, tout le monde chez nous ne parlait que

de lui et de ses voyages. C'était pour nos enfants un héros, presque un demi-dieu. Ses lettres, dont je leur avais lu des passages, ses aventures, quelquefois singulières, toujours intéressantes, et qui presque toujours aussi témoignaient d'une grande intrépidité, d'une grande ardeur de connaître ; tout cela faisait de lui, parmi nous, l'homme le plus désiré, le plus impatientement attendu.

Soufflanbise, les enfants, Florine (et moi donc !), nous comptions bien l'accabler de questions : Soufflanbise, sur l'état politique et sur l'insuffisance des subsistances dans les contrées qu'il avait parcourues ; les enfants, sur les animaux féroces, sur les tempêtes en mer et sur les peuples sauvages ; et moi, sur la flore des différentes zones terrestres. Florine avait à lui demander ses aventures personnelles, les dangers qu'il avait courus et la manière dont il y avait échappé.

Malheureusement l'hiver approchait, nous étions en novembre, et depuis sa procreation, reçue en avril, nous n'avions plus eu de ses nouvelles.

Allait-il, ô ciel ! passer l'hiver en Suède ou en Laponie ?... Il en était capable.

Comment pouvait-il être resté tout ce temps sans écrire, sans seulement s'informer du résultat de ses recherches pour lui trouver un domaine auprès du nôtre ?

Lui était-il arrivé quelque mésaventure dans le Nord ? Il est vrai que la Suède, en été, est un pays

plein de charme et de grâce ; mais il y a les montagnes, les glaciers, les grottes, les cavernes, les précipices ; et puis, n'avait-il pas parlé de Laponie ?

Quelle singulière idée de voyager dans un tel pays ! J'écrivis au naturaliste de Londres ; mais Valentin ne voyageait plus pour son compte, il n'avait donc point de ses nouvelles. Il avait appris cependant qu'un touriste hollandais l'avait rencontré au fond du golfe de Bothnie.

Il était donc en Suède et paraissait très-réellement se diriger, comme il l'avait dit, vers les Lapons ; mais depuis lors, qu'était-il devenu ?

(La suite au prochain numéro.)

Les éditeurs Michel Lévy viennent de mettre en vente le tome XII des *Nouveaux Samédis*, de M. A. de Pontmartin. Ce nouveau volume ne le cède en rien aux précédents pour l'intérêt et la variété des sujets. La poésie y est représentée par Lamartine, Joseph Autran, Victor de Laprade, Jules Lacroix, Edouard Grenier ; le roman par George Sand, Chérbuliez, Champfleury, Ferdinand Fabre ; la littérature proprement dite, la politique et l'histoire par Sainte-Beuve, Frédéric Soulié, Camille Despar, Jules Claretie, M. de Rémusat, Jules Simon, Odilon Barrot. Cette série des *Nouveaux Samédis*, presque entièrement consacrée aux œuvres et aux auteurs modernes, tiendra une place importante dans l'histoire littéraire de notre siècle.

qui éclate de toutes parts pour sa restauration sem-  
ble promettre un avenir plus magnifique que son  
passé. L'Évêque qui voit renaitre cette grande ins-  
titution dans son diocèse a eu des paroles de gra-  
titude profonde pour le Saint-Père qui a béni cette  
œuvre avant même qu'elle fût et qui vient de la  
béni encore aujourd'hui, pour le cardinal-arche-  
vêque de Rennes, pour NN. SS. l'archevêque de  
Tours, les évêques de Laval, du Mans et de Luçon,  
pour les prêtres, les laïques, qui ont apporté un si  
généreux concours, il n'a oublié personne que le  
grand ouvrier de l'œuvre, lui-même. Je me  
trompe : il a prononcé le *Nunc dimittis* du saint  
vieillard Siméon. Mais Mgr Freppel ne voit encore  
aujourd'hui que le commencement de la restaura-  
tion du temple, de l'Université Catholique d'An-  
gers. Et, quand l'Université sera toute restaurée,  
quand elle aura ses cinq Facultés, un champ assez  
vaste restera encore au zèle infatigable de l'Apôtre.

Après cet exorde, l'orateur, entrant au fond de  
son sujet, a montré l'antiquité païenne, la civilisa-  
tion si brillante et si vantée de la Grèce et de Rome,  
incapable, non pas seulement de réaliser quelque  
chose de semblable à nos Universités du moyen-  
âge, mais d'en concevoir même l'idée. Comment,  
en effet, une civilisation, qui ne connaissait pas  
l'unité de Dieu, aurait-elle pu concevoir l'unité  
dans l'université des sciences ? Cette idée se mon-  
tre à Rome, à Carthage, partout, au IV<sup>e</sup> siècle,  
c'est-à-dire au sortir de l'ère des persécutions. Les  
sciences humaines viennent toutes demander à la  
théologie une règle et par conséquent une force  
qu'elles lui rendent en éclat. Les sciences, sans  
l'unité, c'est fatalement la contradiction qui en-  
gendre le scepticisme ; et le scepticisme c'est la  
mort. L'unité cependant n'est pas exclusive de la  
liberté. La lumière qui m'éclaire ne m'ôte pas la  
liberté de choisir le bon chemin ; au contraire, elle  
est nécessaire à l'exercice de ma liberté. Et l'en-  
seignement de nos universités qu'on appelle tantôt  
catholiques et tantôt libres sera d'autant plus libre  
qu'il sera plus catholique.

Pour l'Université Catholique d'Angers, l'orateur  
a fait cette heureuse remarque, qu'elle recommence  
dans les conditions mêmes où elle avait commencé,  
par l'enseignement du droit. Mais la faculté de  
droit n'est qu'une pierre d'attente. Le Droit repré-  
sente le Juste : qu'est-ce que le Juste sans l'Utile,  
le Beau et le Vrai, l'Utile que représentent les  
Sciences naturelles et physiques, le Beau que re-  
présentent les Lettres et les Arts, le Vrai que nous  
révèlent la Philosophie et la Théologie.

Les dernières paroles du discours sacré ont été  
des paroles d'espérance. Mgr l'Évêque d'Angers,  
portant les regards bien au-delà de sa ville épisco-  
pale et de son diocèse et des diocèses qui envieront  
leurs enfants à notre Université Catholique, a vu  
dans ce grand mouvement de restauration de l'en-  
seignement catholique en France un gage de notre  
salut. Un peuple qui reconnaît si bien la cause de  
ses maux, a-t-il dit, est digne de les voir finir.

Cette œuvre catholique à laquelle nous assistons  
est donc aussi une œuvre patriotique.

Mgr d'Outremontrant ayant achevé la messe du  
Saint-Esprit, une dépêche, venue de Rome, a été  
lue à l'immense auditoire. La voici :

« Rome, 15 novembre, 7 h. 50 matin.  
Le Saint-Père, heureux d'apprendre l'inauguration  
solennelle de l'Université d'Angers, la béni  
de grand cœur. L'Évêque de Luçon à son Emi-  
nence, hommage de vénération ; à Monseigneur  
d'Angers, respectueuses et cordiales sympathies.  
» JULES, évêque de Luçon. »

Pie IX lui-même a donc voulu être présent au  
milieu de nous en cette solennité de l'inauguration  
de l'Université Catholique. Dieu nous a fait voir que  
les Pontifes et le peuple, présents dans la cathé-  
drale de Saint-Maurice, n'appelaient pas en vain  
ses bénédictions : il les envoyait visibles en quelque  
sorte.

Le recteur, le doyen et les professeurs de la  
faculté se sont alors agenouillés devant les quatre  
Évêques et ont prononcé à haute voix la for-  
mule de serment que le Pape Pie IV a pré-  
paré pour tous ceux qui veulent se livrer à l'en-  
seignement catholique. Cette université sera  
donc composée de professeurs qui croient et  
qui soumettront leur enseignement comme leur  
raison à la foi. Ce ne sera pas une nouveauté pour  
la France, qui, au temps de ses vieilles universités,  
a jeté sur le monde entier une si vive et si pure  
lumière ; mais c'est une nouveauté pour nos géné-  
rations malheureuses. Nous n'avions encore rien vu  
de semblable.

Le chant du *Te Deum* a terminé joyeusement  
cette solennité magnifique. L'hymne de la recon-  
naissance sortait de toutes les âmes. Un particulier  
qui vient d'achever la construction de sa maison se  
réjouit avec ses amis et rend grâce à Dieu ; un  
peuple qui vient de restaurer son Temple se réjouit

et remercie Dieu qui a inspiré son courage et béni  
ses travaux.  
Puis tous les fronts se sont encore une fois bais-  
sés, et les quatre Evêques ont ensemble donné à  
ce peuple une nouvelle bénédiction.  
(L'Étoile.)

A. DE ST-A.  
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE  
MAINE-ET-LOIRE.

Nous rappelons qu'un concours pour un  
prix de 500 fr., offert par le Conseil général  
de Maine-et-Loire, est ouvert à la Société  
industrielle et agricole d'Angers et de Maine-  
et-Loire.

En voici les conditions, que nous avons  
déjà publiées en mars dernier, mais que  
nous croyons utile de faire connaître à nou-  
veau.

De la Viticulture dans un des arrondissements du  
département de Maine-et-Loire.

- Etudier :
- 1° La culture de la vigne dans les différents can-  
tons viticoles de l'arrondissement choisi ;
  - 2° Décrire les cépages blancs et rouges qui y  
sont cultivés ;
  - 3° Décrire les différentes tailles en usage, dire  
leurs avantages et leurs défauts ;
  - 4° Décrire la fabrication des vins blancs et rouges,  
signaler les avantages et les défauts des procé-  
dés employés ;
  - 5° Faire la statistique : A. des surfaces de ter-  
rains plantés en vignes ; B. de la quantité de  
vin qui est récoltée ; C. de l'importance pécuniaire  
que ce produit donne dans l'arrondissement étu-  
dié.

Conditions du concours.

- 1° Toute personne née en France ou naturalisée  
peut prendre part au concours.
  - 2° Une année tout entière est donnée aux con-  
currents pour traiter la question mise au con-  
cours.
- Les mémoires devront donc être remis le 1<sup>er</sup> mars  
1876 au siège de la Société, boulevard des Lices,  
pavillon de la Préfecture.
- Il ne sera reçu aucun mémoire passé ce jour.
- 3° Les mémoires seront déposés cachetés, ils  
porteront sur la première feuille une légende, qui  
sera reproduite dans un pli cacheté renfermant la  
signature de l'auteur.
- Angers, le 25 février 1875.  
Le vice-secrétaire de la Société,  
BOUCHARD.

On écrit d'Avrillé, le 14 novembre, au  
*Journal de Maine-et-Loire* :

« Vendredi soir, un événement déplorable  
mettait en émoi les habitants d'Avrillé.

« Un malfaiteur s'était introduit dans le  
cimetiére, en escaladant le mur d'enceinte,  
et là, armé d'un instrument de fer, il ar-  
rachait et brisait les croix et les monuments  
élevés par la piété des fidèles.

« Heureusement, il fut aperçu, et plu-  
sieurs hommes courageux parvinrent, non  
sans peine, car il était fort et vigoureux, à  
l'arrêter.

« Amené à la mairie, il fut interrogé d'a-  
bord par M. l'adjoint, puis par M. le brigadier  
de gendarmerie qu'on avait fait prévenir à  
la hâte. A ses réponses, on vit facile-  
ment qu'il ne jouissait pas de toutes ses fa-  
cultés mentales. Il avait, disait-il, mis le  
feu plusieurs fois déjà ; il voulait le mettre  
encore ; il était content d'aller en prison,  
etc., etc... Finalement, il fut emmené  
par les gendarmes.

« Il est bien regrettable que l'on ne prenne  
pas par avance les mesures nécessaires pour  
préserver la société des dommages que lui  
causent parfois semblables idiots et sem-  
blables fous.

« Au reste, notre commune d'Avrillé est  
fréquemment le théâtre de faits, non pas  
précisément semblables, mais d'un autre  
genre tout aussi déplorable. Les bois qui  
l'entourent sont souvent le refuge de tout ce  
monde sans asile et sans aveu que ren-  
ferme la ville d'Angers. On en rencontre  
souvent sur nos routes des représentants  
peu rassurants ; et ce n'est pas toujours  
sans quelque inquiétude que l'on se hasarde  
à voyager la nuit. »

BAUGÉ. — On lit dans le journal de cette  
ville :

« Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers  
2 heures du matin, les habitants de Baugé  
étaient réveillés en sursaut par le rappel que  
battaient les tambours de notre ville.

« L'on se demandait où avait pu éclater  
le feu, personne ne pensant à autre chose  
qu'à un incendie dont tous redoutaient les  
effets sous l'effort de la tempête qui sévissait  
sur Baugé.

« Un élément plus terrible et plus in-  
domptable que le feu venait jeter l'épou-  
vante parmi nous : l'eau. Une véritable inon-  
dation dévastait la rue Basse, le Val-Boyer

et l'établissement des Incurables. En quel-  
ques minutes, l'eau atteignait une hauteur  
considérable, envahissant les maisons de ces  
divers quartiers, faisant courir les plus  
grands dangers à leurs habitants, qu'elle  
surprenait dans leur sommeil.

« De prompts secours furent immédia-  
tement portés. En quelques instants, les au-  
torités de notre ville, M. le sous-préfet, M.  
le maire, M. le curé, M. le procureur de la  
République et son substitut, MM. les juges,  
M. le juge de paix, M. le garde général des  
eaux et forêts, M. le lieutenant de gendar-  
merie, M. le conducteur des ponts et chaussées,  
M. l'agent-royer de l'arrondissement et le  
commissaire de police, accouraient suivis  
de nombreux habitants au secours des  
inondés.

« Dans la rue Basse, les eaux arrivaient  
avec une violence inouïe, détruisant tous les  
obstacles qu'on leur opposait.

« Le Val-Boyer offrait le spectacle le  
plus désolant ; l'établissement des Incura-  
bles était véritablement dévasté. Le vent qui  
soufflait avec furie soulevait les eaux et ren-  
dait extrêmement difficile le travail des sau-  
veteurs. Sans les secours aussi intelligents  
que prompts et dévoués qui furent portés,  
l'on aurait eu certainement à déplorer la  
mort de plusieurs personnes.

« Les dégâts considérables causés par  
cette inondation auraient encore atteint une  
plus grande importance si les eaux n'avaient  
trouvé une issue en rompant la levée du  
chemin de l'abattoir. Là, on peut se rendre  
compte de leur violence. Le chemin est  
coupé dans sa largeur sur une étendue d'au  
moins 40 mètres, à une grande profon-  
deur ; dans cette partie, de nombreux arbres  
ont été déracinés et emportés au loin dans  
les prairies voisines.

« Tout le monde a montré le plus louable  
empressement, mais, comme toujours, la  
gendarmerie a été au-dessus de tous éloges  
: officier, sous-officiers et gendarmes  
ont été admirables d'abnégation et de dé-  
vouement.

« Baugé, au dire de ses plus anciens, n'a-  
vait pas vu semblable inondation, si ce n'est  
il y a 70 ou 75 ans. »

Nous lisons dans le *Mercur* Segréen :

« La tempête qui a causé de tous côtés  
tant de ravages a sévi également en notre  
contrée. Un grand nombre d'arbres ont été  
arrachés dans la campagne, et l'on nous a  
signalé aussi quelques constructions détrui-  
tes en totalité ou en partie. Le vent a ren-  
versé à Segré trois cheminées, sans que per-  
sonne ait été blessé. Beaucoup de toitures  
ont été endommagées, et surtout celle de  
l'hôtel de la sous-préfecture.

« Pendant ce temps, la pluie qui tombait  
toujours a grossi démesurément tous les  
ruisseaux et nos rivières ; et la carrière à  
ardoises de Misengrain a été envahie par les  
eaux de deux ruisseaux se trouvant de cha-  
que côté de la carrière et dont les arches  
des ponts se trouvèrent bientôt complète-  
ment fermées. Cette carrière, ayant environ  
180 pieds de profondeur sur 150 mètres de  
long et 50 de large, a été remplie par le tor-  
rent. L'eau, venant à filtrer à travers des  
rochers, forma au loin des crevasses et en-  
traîna des blocs considérables de terre et de  
pierre. La machine en bois servant à mon-  
ter les bassicots s'est écroulée. 180 ouvriers  
travaillaient à cette carrière. Le chemin de  
fer va heureusement, paraît-il, employer  
une partie du personnel ; puis, M. Dou-  
sault, maire de l'Hôtellerie, un des princi-  
paux actionnaires de la carrière de Misen-  
grain, a fait savoir aux ouvriers qu'ils trou-  
veraient de l'ouvrage à Angers, à la car-  
rière du Grand-Carreau, et que l'on mettait  
des charrettes à leur disposition pour trans-  
porter leur mobilier. Dans cet immense dés-  
astre matériel, aucun accident n'est à dé-  
plorer, et l'on espère avant peu rouvrir une  
nouvelle carrière, si, comme tout le fait sup-  
poser, celle envahie par les eaux ne peut  
plus être utilisée.

« Le bourg de Combrée a été très-éprouvé  
par les inondations. On estime à 5,400 fr.  
les pertes générales occasionnées dans cette  
localité.

« Un mur de 25 mètres de long sur 4 de  
haut a été renversé au collège de Combrée.  
M. Valin, marchand de vins, a eu dans ses  
caves des dégâts estimés 1,200 fr. M. Gou-  
bault, propriétaire, a eu également un mur  
renversé, dont la perte se monte à environ  
700 fr. Beaucoup d'autres personnes ont  
eu à subir des pertes plus ou moins impor-  
tantes. »

Une séance du comité catholique, qui  
vient d'être tenue à Tours, avait réuni près  
de 700 personnes.

Après une allocution du président, M. le  
colonel Folop a fait un discours pour affir-  
mer que la foi catholique, apostolique et  
romaine, est la seule base de notre régéné-  
ration.

Mgr l'évêque du Mans a corroboré ce  
discours dans une éloquente allocution, où  
il appuyait cette vérité sur le témoignage des  
saints.

La séance s'est terminée par quelques pa-  
roles de remerciement que Mgr l'archevêque  
de Tours a bien voulu adresser à son suffra-  
gant et à l'assistance.

On lit dans le *Messenger d'Indre-et-Loire* :

« Nous apprenons que le conseil munici-  
pal de Saint-Symphorien vient de décider,  
par délibération en date du 4 de ce mois,  
qu'une demande serait adressée à l'adminis-  
tration, afin d'obtenir que le tracé de l'em-  
branchement sur Tours du chemin de fer  
projeté de Noyant à Montoire fût modifié,  
de façon à le faire passer par Saint-Sympho-  
rien, Notre-Dame-d'Oé et Chanceaux, avec  
gare sur un point quelconque du plateau de  
la Tranchée.

« On comprend, si ce projet était adopté,  
les avantages qui en résulteraient pour les  
populations de la partie nord de la ville et  
des riches communes de Saint-Symphorien,  
Saint-Cyr, Sainte-Radégonde et Parçay,  
que desservirait l'embranchement demandé.

« Une gare placée à la Tranchée, outre  
qu'elle pourrait, dans les moments d'en-  
combrement, servir de relâche à celle de  
Tours avec laquelle elle se relierait par la  
ligne de tramways qui doit être prochaine-  
ment établie, serait d'une utilité inappré-  
ciable, dans le cas plus ou moins prévu où  
une inondation de la Loire viendrait à cou-  
per les lignes d'Orléans et de Vendôme, en  
amont et en aval de la ville de Tours, comme  
dans les années 1846, 1856 et 1866.

« Nous n'avons pas besoin de dire avec  
quel vif intérêt nous nous associons au vœu  
si intelligent que vient d'émettre le conseil  
municipal de Saint-Symphorien, et combien  
nous désirons, pour l'avantage indiscutable  
de notre ville, voir ce vœu se réaliser dans  
l'avenir le plus rapproché. »

L'Indicateur, de Fontenay, publie le dé-  
menti suivant :

« On fait circuler toute espèce de bruits  
sur nos chemins de fer projetés ; c'est à  
qui paraîtra le mieux informé : l'un an-  
nonce une concession à la Compagnie  
d'Orléans, un autre à la Compagnie des  
Charentes, puis le lendemain tout est dé-  
menti.

« Quant à ceux qui veulent travailler à  
empêcher la fusion des deux Compagnies,  
ont peut-être qu'ils se battent contre des  
moulin à vent, car s'il a été question de  
cette fusion, le projet en est abandonné ; ce  
qui paraît positif, c'est la concession pro-  
chaine, à la Compagnie des Charentes, d'un  
chemin de fer de Veuilure à Parthenay, par  
Fontenay et Niort. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin de la Bourse.

Paris, 16 novembre.

Les recettes générales ont acheté 45,000 francs  
de rente 3 0/0 et 32,360 francs de 3 0/0.

La bourse a été excellente aujourd'hui ; les mau-  
vaises impressions de ces jours derniers ont com-  
plètement disparu, la confiance est revenue, et il  
s'est traité un nombre considérable d'affaires.

Le 3 0/0 s'est relevé de 103,15 à 103,70, et il  
est probable que ce mouvement continuera demain.

Le 3 0/0 qui clôturait hier à 65,32 est allé au-  
jourd'hui jusqu'à 65,80.

Le Turc a également profité de la hausse qui  
s'est déclarée sur toutes les valeurs, et il gagne  
1 fr. 05. On le cotait au coup de cloche à 24,55.  
Les lots font 67,50.

L'italien a encore gagné 55 cent. et il reste au-  
jourd'hui à 71,55. Nous avons donc raison, en  
constatant la baisse de ces jours derniers, de dire  
qu'il ne pouvait y avoir aucun sujet d'inquiétude, et  
que ce fond d'Etat ne pouvait tarder à remonter.

Les actions de Suez ont gagné 13 francs dans le  
cours de cette bourse et elles étaient demandées à  
680 ; les délégations ont également monté de 18  
francs et sont actuellement très-fermes à 605.

La Société générale remonte vers le cours qu'elle  
avait injustement perdu et on la cote aujourd'hui  
à 535.

Le Crédit mobilier a fait un moment 180 et reste  
très-ferme à 175.

Le Mobilier espagnol regagne lui aussi son cours  
de 700. Il est actuellement à 675.

Extérieure espagnole, 18 ; Intérieure, 15 7/8.

**LES PLUS GRANDS SUCCÈS DU PIANO**

**ŒUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN.**

CERISES POMPADOUR, FRAISES AU CHAMPAGNE, LÈVRES DE FEU, PAZZA D'AMORE, CUIR DE RUSSIE, valse; — RADIS ROSES? mazurka, — FRANCE ADORÉ! Marche française; — CŒUR D'ARTICHAUT, PEAU DE SATIN, polkas. Cerises Pompadour, valse, Radis Roses? mazurka, transcriptions brillantes à 4 mains par RENAUD DE VILBAC. Valses chantées: Fraises au Champagne et Pazza d'Amore. Mélodies célèbres de Jules Klein: RAYONS PERDUS, SOUPIR ET BAISER, LA BARCAROLE DU LAC DE GENEVE. On reçoit franco les ŒUVRES DE JULES KLEIN, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains: 3 fr.; 1 fr. 70 c. pour les Mélodies; 3 fr. pour le Portrait de Jules Klein), à COLLEMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6, à PARIS, qui vient de publier le chef-d'œuvre de Renaud de Vilbac: CATIMINI, valse brillante de Salon. (Prix: 2 fr. 50 c.) Tous ces morceaux sont en vente, pour piano, orchestre et musique militaire, dans tous les magasins de musique et librairies importantes de France et de l'étranger.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

**REVALESCIÈRE**

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse ou se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure N° 65,811.

M. le curé A. Brunelière, d'une Dyspepsie de huit ans, et après que les médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure n° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). Monsieur, — Dieu soit béni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé.

Certificat N° 69,719.

HYDROÏSIE, RÉTENTION. — Trois personnes en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, elle les arrête à la minute; pour les rétrocessions d'utérus et les maux d'estomac, elle produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGEVIN, curé.

Cure N° 48,816.

Certificat du célèbre docteur Rudolphe Wurzer.

Bonn, le 19 juillet 1855.

La Revalescière remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, crampes des reins et de la vessie, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des pommons et des bronches, la toux et la consommation. Docteur RUD. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse.

Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAUD, chez M. d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TARTIER, rue M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C., 26, place Vendôme, Paris.

Évitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes. (531)

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

**Départs de Saumur pour Poitiers**

6 heures 10 minutes du matin.  
11 — 30 — — — — —  
1 — 40 — — — — — du soir.  
7 — 40 — — — — —

**Départs de Poitiers pour Saumur:**

6 heures 30 minutes du matin.  
10 — 30 — — — — —  
12 — 30 — — — — — du soir.  
6 — 40 — — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 NOVEMBRE 1875.**

| Valeurs au comptant.                         |        |         |    | Valeurs au comptant.  |        |         |      | Valeurs au comptant.                   |        |         |       |
|--|--------|---------|----|---|--------|---------|------|--|--------|---------|-------|
| Dernier cours.                               | Hausse | Baisse. |    | Dernier cours.  | Hausse | Baisse. |      | Dernier cours.                         | Hausse | Baisse. |       |
| 3 % jouissance décembre. . . . .             | 65     | 85      | »  | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . . | 725    | 5       | »    | Canal de Suez, jouiss. janv. 70.       | 685    | 15      | »     |
| 4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .           | 95     | 50      | »  | Crédit Mobilier. . . . .  | 175    | 5       | »    | Crédit Mobilier esp., j. juillet.      | 685    | 40      | »     |
| 5 % jouiss. novembre. . . . .                | 103    | 63      | »  | Crédit foncier d'Autriche. . . . .                                  | 515    | 12      | 50   | Société autrichienne, j. janv. . . . . | 616    | 25      | 11 35 |
| Obligations du Trésor, 1. payé. . . . .      | 472    | 50      | »  | Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .                              | 345    | 5       | »    | OBLIGATIONS.                           |        |         |       |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .     | 227    | 75      | »  | Est, jouissance nov. . . . .  | 562    | 50      | 1 25 | Orléans. . . . .                       | 318    | 50      | »     |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .   | 480    | »       | »  | Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. . . . .                            | 918    | 75      | 6 25 | Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .       | 315    | »       | »     |
| — 1865, 4 % . . . . .                        | 500    | 1       | 25 | Est, jouissance juillet. . . . .                                    | 710    | 5       | »    | Est. . . . .                           | 314    | »       | »     |
| — 1869, 3 % . . . . .                        | 318    | »       | »  | Nord, jouissance juillet. . . . .                                   | 1180   | 2       | 50   | Nord. . . . .                          | 320    | 50      | »     |
| — 1871, 3 % . . . . .                        | 325    | »       | »  | Orléans, jouissance octobre. . . . .                                | 980    | 7       | 50   | Ouest. . . . .                         | 314    | 75      | »     |
| — 1875, 4 % . . . . .                        | 460    | 4       | »  | Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .                              | 615    | »       | »    | Midi. . . . .                          | 312    | 25      | »     |
| Banque de France, j. juillet. . . . .        | 3860   | »       | »  | Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. . . . .                        | 1030   | 12      | 50   | Deux-Charentes. . . . .                | 290    | »       | »     |
| Comptoir d'escompte, j. août. . . . .        | 490    | »       | »  | Compagnie parisienne du Gaz. . . . .                                | 23     | 75      | 1 75 | Vendée. . . . .                        | 225    | »       | »     |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . . | 495    | »       | »  | Société Immobilière, j. janv. . . . .                               | 315    | 15      | »    | Canal de Suez. . . . .                 | 510    | »       | »     |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .     | 330    | »       | »  | C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .                          |        |         |      |  |        |         |       |
| Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .   | 890    | 15      | »  |   |        |         |      |  |        |         |       |

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 15 — — — — — (s'arrête à Angers).  
9 — 1 — — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — — soir.  
4 — 19 — — — — — express.  
7 — 23 — — — — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 30 — — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — — express.  
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — — — —  
10 — 28 — — — — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M<sup>r</sup> GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

**A VENDRE**

A L'AMIABLE, En totalité ou par parties.

**LE DOMAINE DE LA CHEVALERIE**

Situé à mi-côte, entre Bourgueil et Saint-Nicolas, Contenance: 31 hectares 44 ares 61 centiares; — deux corps de fermes; — vignes, premier crû de Saint-Nicolas; — terres labourables; — prairies; — eaux vives; — magnifique pièce d'eau empoisonnée; — vue splendide; — produit et agrément. S'adresser à MM. CARRÉ, marchands de fers à Bourgueil, et RUECH-SAINSON, expert à Restigné, et audit M<sup>r</sup> GIRAULT, notaire. (550)

Etude de M<sup>r</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UNE MAISON**

Située à Saumur, à l'angle de la rue de la Fidélité et de la rue Saint-Nicolas, et portant sur cette rue les n<sup>os</sup> 29 et 31. Cette maison est occupée par M. Bodin-Coindreau, épiciers, et par M<sup>mes</sup> Pasquier-Vinetti et autres. S'adresser, pour traiter, à M. BODIN-COINDREAU, ou à M<sup>r</sup> MÉHOUS, notaire. (540)

**A VENDRE UN BEAU JARDIN**

DE PRODUIT ET D'AGRÉMENT, Situé en la ville de Saumur, D'une contenance de 10 ares, clos de murs, avec pièce d'eau de 8 ares, constructions, pompe, bassin, rocher et volière. S'adresser à M<sup>r</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur. (522)

Etude de M<sup>r</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le jeudi 18 novembre 1875, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez Milady GERRARD, propriétaire à Saumur, rue de Bordeaux, n° 55, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu: Ameublement de salon, un beau piano, tableaux, livres, ameublement de salle à manger, causeuse, fauteuils, chaises garnies, guéridons, belles glaces, très-beaux tapis, commode, table de toilette, appareil à gaz, plusieurs lits garnis, rideaux, petits meubles, bons vins en bouteilles, bouteilles vides, chaises et banc de jardin, batterie de cuisine et autres objets. On paiera comptant, plus 5/0.

Etude de M<sup>r</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**GRANDE VENTE MOBILIÈRE**

Après décès.

Le lundi 22 novembre 1875, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. PERREAU, ancien officier de la marine nationale, rue du Temple, n° 24, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession bénéficiaire.

Il sera vendu: Ameublements de salons, fauteuils Voltaire, fauteuils pouff, chauffeuse, rideaux en soie et autres, ameublement de salle à manger, plusieurs belles pendules, candélabres, belles appliques, flambeaux, argenterie, table de tric-trac, tables de jeu et de bouillotte, un très-beau thé, objets d'étagère, cave à liqueur, consoles, étagères, meubles marquetés, tables antiques, plusieurs belles coupes et vases montés, cou-

pes en bronze, plusieurs ameublements de chambres à coucher en frêne, acajou et noyer, grande quantité de bonne literie, tapis, bibliothèque, armoire à glace, grande quantité de draps, nappes, serviettes et essuie-mains, commodes, secrétaires, bureaux, grandes glaces, armoires, buffets, environ 2,000 bouteilles de bons vins vieux, rouge et blanc, porcelaine, cristaux, vieilles faïences, batterie de cuisine en cuivre, bouteilles vides, etc., etc.

ORDRE DE LA VENTE. Lundi, mardi, mercredi, vente du mobilier; jeudi, vente des vins, argenterie, bibliothèque et continuation du mobilier. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>r</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance immédiatement.

**UNE MAISON**

Située à Saumur, place Saint-Nicolas, n° 28, Appartenant à M. DE LA SELLE. Cette maison est disposée pour servir de restaurant. S'adresser, pour traiter, à M<sup>r</sup> MÉHOUS, notaire. (515)

**A LOUER**

A partir de Noël 1875.

**UNE MAISON**

Située rue d'Orléans, n° 87, joignant l'hôtel d'Anjou, Composée d'un rez-de-chaussée, premier et deuxième étages; chaque étage est divisé en plusieurs chambres; caves et greniers, cour, écuries et remises. S'adresser: Dans la maison, pour la visiter, Et, pour traiter, à M. A. THIERCELIN, rue de la Petite-Bilange, n° 7. (516)

ON DEMANDE DEUX EMPLOYÉS, dont l'un en mercerie et l'autre en épicerie, âgés de 25 à 30 ans. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE. Un camion, une américaine, un haquet à bras, une traîne, dix foudres, petits et moyens, un petit alambic, une caisse coffre-fort et divers objets à l'usage des caves. S'adresser à M. DEHAU, à Saint-Lambert-des-Levées. (553)

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite. **UNE MAISON** Sise à Noyant, canton de Gennes, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

**ENTREPOT**

DE MARCHANDISES & CONSIGNATIONS ANGERS. Rue des Champs-Saint-Martin, 27, en face la gare des marchandises. **TRÈS-VASTES MAGASINS** Couverts et non couverts, **GRANDES CAVES,** Au jour, au mois, l'année, pour toutes espèces de marchandises. Ecrire BOURJEU. (552)

M<sup>r</sup> SANZAY, notaire à Brézé, demande de suite un clerc capable de faire le courant d'une tude. (504)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

**RIELLANT**

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique. **ABONNEMENTS:** Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris. La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains. Le volume broché pour Paris 5 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M<sup>me</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

**PRIX MODÉRÉS.**

Saumur, imprimerie de P. GODET.